

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DVD 62 DAE Subventions (22 000 euros) et conventions avec l'association Wimoov.

M. David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Wimoov une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de 12 000 euros et une convention d'équipement de 10 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLIARD au nom de la 3ème Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Wimoov d'une part, une convention de fonctionnement pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 12 000 euros et d'autre part, une convention d'équipement de 10 000 euros. Le texte de ces conventions est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 22 000 euros est attribuée à l'association Wimoov (n° SIMPA : 18534, n°dossiers: 2021_07930 et 2021_07926).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO